



**PREFET DE LA SARTHE**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N° 36 – MAI 2017**

# **SOMMAIRE**

## **CENTRE HOSPITALIER de LA FERTE-BERNARD**

Avis de concours sur titres pour le recrutement de sage femme des hôpitaux, du 25 avril 2017

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE des TERRITOIRES**

Arrêté du 28 avril 2017. Période d'interdiction de broyage et de fauchage des parcelles en jachère

## **PREFECTURE de la SARTHE**

### **Sous-Préfecture de LA FLECHE**

Ordre du jour de la Commission départementale d'Aménagement commercial du 18 mai 2017

## **UNITE DEPARTEMENTALE de l'AGENCE REGIONALE DE SANTE**

Arrêté n° ARS/2017/20/72 du 21 avril 2017, fixant la composition du conseil technique 2016-2017 de l'Institut de Formation d'aides-soignants de la Croix Rouge au Mans

Arrêté n° ARS/2017/22/72 du 4 mai 2017, portant modification de la composition du conseil pédagogique 2016-2017 de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Etablissement Public en Santé Mentale de la Sarthe

## AVIS DE CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT DE SAGE FEMME DES HOPITAUX

Vu le code de la Santé Publique,

Vu le Décret n° 2014-1585 du 23 décembre 2014 portant statut particulier des sages-femmes des hôpitaux de la fonction publique hospitalière

Un concours sur titres est ouvert au centre hospitalier de la Ferté Bernard en vue de pourvoir un poste de sage- femme des hôpitaux dans cet établissement.

Peuvent faire acte de candidature les titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L. 4151-5 du code de la santé publique, ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application des dispositions des articles L. 4111-1 à L. 4111-4 de ce code.

Les dossiers de candidature devront comporter impérativement :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les différents postes occupés en précisant la durée
- une photocopie du diplôme ou de l'autorisation d'exercice
- une photocopie de votre carte professionnelle de sage-femme
- une photocopie de votre carte ordinale d'inscription à l'ordre national des sages-femmes

Ces dossiers devront être adressés, au plus tard **le 22 juin 2017** par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi) à:

Mademoiselle la Directrice  
Centre hospitalier de la Ferté Bernard  
56 avenue Pierre Brûlé BP 13  
72401 La Ferté Bernard CEDEX.

Tout dossier incomplet, ou parvenu, ou déposé hors délai ne pourra être pris en considération.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Direction des Ressources Humaines au 02 43 71 61 06.

La Ferté Bernard  
Le 25 avril 2017,  
La Directrice,

C. ROBIC



**PRÉFET DE LA SARTHE**

*Direction Départementale  
des Territoires de la Sarthe  
Service d'économie agricole*

**ARRETE** du 28 AVR. 2017

**OBJET : Période d'interdiction de broyage et de fauchage des parcelles en jachère**

**LE PRÉFET DE LA SARTHE,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** l'arrêté du 26 mars 2004 relatif au report de la date de broyage et de fauchage de la jachère de tous terrains à usage agricole ;
- VU** l'avis des organisations syndicales et consulaires agricoles, de la fédération départementale des chasseurs, des associations de protection de la nature, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et de l'Agence de Service et de Paiement des Pays de la Loire ;
- SUR** proposition du Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il ne pourra être procédé au broyage ou au fauchage des parcelles en jachère entre le 14 mai et le 22 juin dans le département de la Sarthe.

**Article 2**

Le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe et l'Agence de Service et de Paiement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la mise en application de ce présent arrêté.

**LE PRÉFET,**

**Nicolas QUILLET**



## ORDRE DU JOUR

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL**  
**Du 18 mai 2017**

**PREFECTURE DE LA SARTHE - SALLE BUSSON**



<b>10 h 00</b>	<b>Création d'un ensemble commercial de 2277 mètres carrés sur le territoire de la Ville de La Ferté-Bernard.</b>

**ARRETE n° ARS/2017/20/72**

**fixant la composition du conseil technique 2016-2017  
de l'Institut de Formation d'aides-soignants  
de la Croix Rouge au Mans**

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé**

**VU** le Code de la Santé Publique

**VU** le décret n°2010-336 en date du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret en date du 2 octobre 2014 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 29 octobre 2014 ;

**VU** l'arrêté en date du 22 octobre 2005, modifié, relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, notamment ses article 35 à 37 ;

**VU** l'arrêté du 29 octobre 2014 de Mme la directrice générale de l'ARS des Pays de la Loire portant délégation de signature à M. Yves LACAZE, délégué territorial de la Sarthe.

**VU** l'arrêté du 14 octobre 2015 fixant la composition du conseil technique 2015-2016 de l'institut de formation d'aides-soignants de la Croix Rouge au Mans

**ARRÊTE**

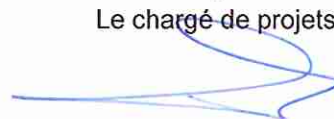
**ARTICLE 1 :** L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 14 octobre 2015 fixant la composition du conseil technique 2015-2016 de l'institut de formation d'aides-soignants de la Croix Rouge au Mans est modifié comme il suit :

- Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation :  
Titulaire : Madame BRUNO Horline (Handivillage)  
Suppléant : Madame BERTRAS Eliane (pôle santé sud )

**ARTICLE 2 :** La directrice générale de l'agence régionale de santé et la directrice de l'institut de formation d'aides-soignants de la Croix Rouge au Mans sont chargées chacune en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Mans, le 21 avril 2017

P/ Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé  
des Pays-de-la-Loire,  
P/Le Délégué Territorial,  
Le chargé de projets



Gilles GAUTIER

## ARRETE n° ARS/2017/22/72

### Portant modification de la composition du conseil pédagogique 2016-2017 de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Établissement Public en Santé Mentale de la Sarthe

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé

VU le Code de la Santé Publique ;

VU le décret n°2010-336 en date du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret en date du 2 octobre 2014 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 29 octobre 2014 ;

VU l'arrêté en date du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, notamment ses articles 1 à 15 et son annexe II ;

VU l'arrêté en date du 31 juillet 2009, modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;

VU l'arrêté du 29 octobre 2014 de Mme la directrice générale de l'ARS des Pays de la Loire portant délégation de signature à M. Yves LACAZE, délégué territorial de la Sarthe ;

VU l'arrêté ARS/2015/36/72 du 23 octobre 2015 fixant la composition du conseil pédagogique 2015-2016 de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du centre hospitalier spécialisé de la Sarthe.

## ARRÊTE

### ARTICLE 1:

L'article 1 de l'arrêté ARS/2015/36/72 du 23 octobre 2015 fixant la composition du conseil pédagogique 2015-2016 de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Établissement public en santé mentale de la Sarthe est modifié, comme il suit, pour l'année de formation 2016 -2017 :

### Membres élus :

- 1) Les représentants des étudiants, élus pour un an, par leur pairs, à raison de deux par promotion :

PROMOTION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1ere année	- M. Alexis DECAUDIN - Mme Farha BOUREGHDA	- M. Alexis GADIOLLET - Mme Ornella TEILLET
2 <sup>ème</sup> année	- Mme Mathilde CROCHARD - Mme Agathe VIGUIER	- Mme Valentine ANGELIER - Mme Lucie BOUTHORS
3 <sup>ème</sup> année	- M. Arthur DUBREUIL - Mme Gwénaëlle MENEZ-MEYNET	- Mme Guylène LOIGNARD - Mme Marine MEDAH

- 2) Une personne chargée de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé :

- La première, cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé  
Titulaire : Mme Sandra BERGER  
Suppléant : Mme Stéfany LOISEAU

**ARTICLE 2 :**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région des Pays de la Loire.

**ARTICLE 3 :**

La directrice générale de l'agence régionale de santé et la directrice de l'institut de formation de en soins infirmiers par intérim du centre hospitalier spécialisé de la Sarthe sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Mans, le 04 Mai 2017

Pour la Directrice Générale de  
l'Agence Régionale de Santé  
et par délégation,  
P/le délégué territorial  
Le chargé de projets



Gilles GAUTIER